

Quel peut être l'impact d'un accident sur votre taux personnalisé et votre cotisation ?

La cotisation annuelle versée à la CSST varie, pour chaque employeur, en fonction des coûts de ses lésions professionnelles. Par conséquent, les employeurs ont avantage à les contrôler. Mais comment ces coûts sont-ils calculés ?

Depuis plusieurs années, la CSST utilise des mécanismes de tarification réactifs. Par réactivité, on entend le fait que la cotisation de l'employeur fluctue selon les coûts des lésions professionnelles¹. Le taux personnalisé (TP) fait partie de ces mécanismes. Il s'ensuit que l'employeur a tout intérêt à contrôler ses coûts d'accidents afin de demeurer compétitif (ou le devenir) et de maximiser ses profits. Dans les paragraphes qui suivent, vous verrez combien peut coûter une seule réclamation. *Êtes-vous bien assis ?*

Petits rappels sur le calcul des taux

Le taux personnalisé d'une entreprise est calculé en comparant les coûts générés par les lésions professionnelles de l'employeur avec les coûts des autres entreprises de son secteur. Compte tenu du résultat, le TP de l'employeur sera obtenu en ajustant, à la hausse ou à la baisse, le taux de l'unité à laquelle appartient l'entreprise. Pour établir la comparaison, quatre années d'expérience sont utilisées.

| Années d'expérience utilisées dans le taux personnalisé 2012 | | | |
|--|---|---|---|
| 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| Coûts engendrés par les lésions survenues en 2007 | Coûts engendrés par les lésions survenues en 2008 | Coûts engendrés par les lésions survenues en 2009 | Coûts engendrés par les lésions survenues en 2010 |

Ce tableau démontre que, dans ce système, chaque lésion affecte vos cotisations pendant **quatre ans**. Aussi, puisque les coûts générés par les lésions survenues en 2010 sont utilisés dans le calcul du TP 2012, ils se retrouveront également dans le calcul de vos taux personnalisés de 2013, 2014 et 2015 !

En plus de prendre en compte les coûts de chacune des lésions, la CSST regarde la gravité de chacune d'elle en appliquant des **facteurs de chargement**. Plus une lésion risque d'occasionner des coûts à long terme, plus le facteur de chargement est important. Par exemple, une lésion légère aura un facteur de chargement faible (+ 10 %) tandis qu'une lésion grave aura un facteur de chargement plus important (selon le cas : + 25 %, + 80 %, + 250 % ou + 440 %). À titre d'exemple, la CSST intégrera, au TP, une somme de 1 100 \$ pour une lésion légère ayant généré 1 000 \$ de dépenses... mais intégrera une somme plus importante pour une lésion plus grave.

¹ Les lésions professionnelles comprennent les accidents du travail, les maladies professionnelles et les rechutes récidives aggravations.

Pour résumer, combien ça coûte ?

Règle n° 1 : chaque lésion professionnelle affecte quatre taux personnalisés consécutifs !
Règle n° 2 : plus la lésion est grave plus l'impact est important !

Une image vaut mille mots !

Prenons une entreprise fictive : *Produits métalliques brillants inc.* Celle-ci œuvre dans la fabrication de produits métalliques², elle compte une centaine d'employés et a une masse salariale annuelle de 3 000 000 \$. Le taux d'unité pour ce genre d'activités est de 3,48 \$ en 2012. Quel sera son taux personnalisé ? Cela dépendra de son expérience.

| Produits Métalliques Brillants Inc. Masse salariale assurable annuelle = 3 000 000 \$ | | | | |
|--|---|---------------------------|--------------------|---|
| Expérience de l'entreprise (taux de l'unité 36050 = 3,48 \$) | | Taux personnalisé 2012 | Cotisation 2012 | Cotisation 2012 supplémentaire par rapport au scénario 1 |
| Scénario 1 | Aucune réclamation | 2,31 \$ | 69 300 \$ | 0 \$ |
| Scénario 2 | Chaque année l'entreprise a cinq réclamations de 2 000 \$ | 2,90 \$ | 87 000 \$ | 17 700 \$ |
| Scénario 3 | Chaque année, l'entreprise a trois réclamations de 2 000 \$ et deux réclamations de 10 000 \$ | 3,68 \$ | 110 400 \$ | 41 100 \$ |
| Scénario 4 | Chaque année, l'entreprise a six réclamations de 2 000 \$ et quatre réclamations de 10 000 \$ | 5,04 \$ | 151 200 \$ | 81 900 \$ |

Donc, si cette entreprise a cinq petites réclamations tous les ans (scénario 2), elle paiera 17 700 \$ de plus en cotisation chaque année. Si elle compte plutôt trois petites réclamations et deux plus graves (scénario 3) chaque année, sa facture gonflera de 41 100 \$ annuellement. Pour le scénario 4, la hausse annuelle sera de 81 900 \$.

L'effet dépend de la taille de l'entreprise

Nous venons de mesurer l'effet des réclamations sur une entreprise ayant une masse salariale annuelle de 3 millions de dollars. Quel serait l'impact pour une entreprise de ce même secteur employant 300 personnes et ayant une masse salariale de 9 millions de dollars ? Regardons l'entreprise *Produits métalliques magnétiques inc.* Êtes-vous bien attaché ?

² Unité 36050 Fabrication de produits métalliques par estampage, par usinage ou par forgeage.

| Produits métalliques magnétiques inc. Masse salariale assurable annuelle = 9 000 000 \$ | | | | |
|--|---|------------------------------|--------------------|---|
| Expérience de l'entreprise (taux de l'unité 36050 = 3,48 \$) | | Taux personnalisé 2012 | Cotisation 2012 | Cotisation 2012 supplémentaire par rapport au scénario 1 |
| Scénario 1 | Aucune réclamation au cours des années 2006 à 2009 | 1,59 \$ | 143 100 \$ | 0 \$ |
| Scénario 2 | Cinq réclamations de 2 000 \$ pour chacune des années 2006 à 2009 | 1,79 \$ | 161 100 \$ | 18 000 \$ |
| Scénario 3 | Trois réclamations de 2 000 \$ et deux réclamations de 10 000 \$ pour chacune des années 2006 à 2009 | 2,25 \$ | 202 500 \$ | 59 400 \$ |
| Scénario 4 | Chaque année, l'entreprise a six réclamations de 2 000 \$ et quatre réclamations de 10 000 \$ | 2,92 \$ | 262 800 \$ | 119 700 \$ |

Donc, si cette entreprise compte cinq petites réclamations tous les ans (scénario 2), elle paiera 18 000 \$ de plus en cotisation chaque année. Si elle a plutôt trois petites réclamations et deux plus graves (scénario 3) chaque année, sa facture augmentera de 59 400 \$ annuellement. Pour le scénario 4, la hausse annuelle sera de 119 700 \$.

| Combien ça coûte ? |
|---|
| Règle n° 3 : plus l'entreprise est grande, plus l'impact d'une lésion est important ! |

Analysons le cas de Jean-Guy

Les exemples précédents permettent de constater que les lésions ont un impact sur les taux personnalisés et les cotisations. Et que ces résultats sont modulés par la taille de l'entreprise. Analysons maintenant l'impact d'une seule lésion... le cas de Jean-Guy.

Jean-Guy a eu une lésion à la mi-juillet 2011. Il a été absent du travail jusqu'à la fin du mois de novembre 2011. La CSST a dépensé 8 000 \$ en indemnités de remplacement du revenu (IRR) et 2 000 \$ en soins.

Si Jean-Guy est employé par *Produits métalliques brillants inc.*, l'impact total de cette lésion sur ses cotisations sera d'environ 15 000 \$, soit 1,5 X les coûts dépensés par la CSST.

Si Jean-Guy est employé par *Produits métalliques magnétiques inc.*, l'impact total de cette lésion sur ses cotisations sera d'environ 24 000 \$, soit 2,4 fois les dépenses de la CSST.

On comprend pourquoi les entreprises s'occupent de mieux en mieux du dossier SST.

Une petite assignation temporaire avec ça ?

Un employeur peut assigner un autre poste à un travailleur accidenté. C'est l'assignation temporaire. Reprenons le cas de Jean-Guy et offrons-lui une assignation temporaire.

En assignation temporaire, Jean-Guy reçoit son salaire de l'employeur. La CSST n'imputera que les 2 000 \$ de frais médicaux. L'économie de cotisation pour *Produits métalliques brillants inc.* sera d'environ 11 500 \$.

Si Jean-Guy est employé par *Produits métalliques magnétiques inc.*, l'économie de cotisation reliée à l'assignation temporaire sera d'environ 20 500 \$.

Même si on ajoute le salaire qui sera versé par l'employeur (30 000 \$ par an, plus les avantages sociaux), une économie est encore réalisée. Sans compter que du travail utile a été effectué et que Jean-Guy est demeuré dans son milieu de travail, plutôt que d'avoir été isolé chez lui pendant plusieurs semaines.

Aimeriez-vous apprendre à exercer ce genre de simulation ? Aimeriez-vous disposer d'outils faciles ? Le Centre patronal offre une formation d'une journée sur le calcul du taux personnalisé. Au cours de celle-ci, les participants reçoivent notre Simulateur du taux personnalisé®, qui permet des simulations avec ses propres chiffres.

Pour prendre connaissance du syllabus et vous inscrire, voyez le : Le taux personnalisé à la CSST